



ASSOCIATION CANINE JURA SUD

ECOLE DU CHIOT - EDUCATION - AGILITY - OBEISSANCE - SAUVETAGE A L'EAU
CHIENS D'ATTELAGE - CHIENS VISITEURS - OBEISSANCE RYTHMEE - SAUVETAGE FCI

SAUVETAGE FCI 11 et 12 mai 2013

Engagement à retourner avant le 26 avril 2013

à Mme RIPPERT Florence Cité 91 Cidex 4 01590 DORTAN
Pour tous renseignements contactez le Directeur d'épreuve
Mr REMY Xavier ☎ 06 85 75 01 84 ✉ remy_xavier1@yahoo.fr

L'engagement du CSAU devra être accompagné :

Photocopie du **CERTIFICAT DE NAISSANCE** en **ENTIER** ou du **PEDIGREE** en **ENTIER** (pour les chiens LOF)
Photocopie en **ENTIER** de **L'IDENTIFICATION** (carte de tatouage ou n° puce) pour les chiens non-LOF

L'engagement SAUVETAGE devra être accompagné :

- 2 vignettes sur leurs supports
- CSAU 15€
- Échelon 13€

NOM du CLUB: _____
RÉGIONALE : _____

Nom du Conducteur : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

NOM DU CHIEN : _____
N° CARNET DE TRAVAIL : _____
s'il n'est pas noté sur la licence

**Coller une étiquette
+ 2 sur leurs supports**

- | | |
|--|--|
| CSAU <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| SAUVETAGE SURFACE <input type="checkbox"/> | SAUVETAGE A L'EAU <input type="checkbox"/> |
| Brevet <input type="checkbox"/> | Test de Qualification <input type="checkbox"/> |
| Echelon A <input type="checkbox"/> | Echelon B <input type="checkbox"/> |

Je déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile et dégage entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (Blessures, vols, maladies et dommages divers) Qui pourraient survenir à moi-même ou à mon chien ou être occasionnés par lui ou par moi-même. Je m'engage à respecter les règlements de la Société Centrale Canine.

*Les propriétaires de chiens catégorisés doivent se conformer aux prescriptions de la loi du 6 janvier 1999 et à celles de la loi du 20 juin 2008....
Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 aout 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits dans les concours CUR en France*

Engagement :	13 € =	€
Réservation des repas samedi midi:	X 10 € =	€
samedi soir:	X 14 € =	€
dimanche midi:	X 10 € =	€
Total :		€

*Seuls les repas payés d'avance seront retenus
Chèque à l'ordre de l'ACJS*

Date

Conducteur

Président et tampon du club